



C.C.A.S
de Villard-de-Lans

ANNÉE 2024
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN SÉJOUR
EN COLONIE DE VACANCES OU EN CLASSE TRANSPLANTÉE**
Toutes les informations sont disponibles sur le site [https:// www.villard-de-lans.fr](https://www.villard-de-lans.fr) rubrique ccas

Aide à l'attention des familles domiciliées sur la commune de Villard-de-Lans dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 1600 dans la limite de 21 jours par an et par enfant. **Formulaire à retourner en mairie au retour de l'enfant à son domicile et avant le 30/11/2024** au service population ou par mail ccas@villard-de-lans.fr

Demandeur

Pour l'enfant

Nom	
Prénom	
Adresse	
Tél	
mail	

Nom	
Prénom	
Né le	
Nom de l'organisme	

Nom de l'organisme/ Lieu du séjour	Nombre de jours	Montant de l'inscription	Aide(s) financière(s) perçue(s) ou devant être perçue(s) de la part d'un tiers (CE, CAF, COS..)

Pièces à fournir :

- Notification de paiement et de quotient de la CAF du mois en cours sur laquelle sont inscrits le nom de l'enfant et le Quotient Familial (QF) ou feuille d'imposition si pas de QF de la CAF,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (obligatoire),
- Facture acquittée
- Justificatif du tiers financeur.

La demande devra parvenir en mairie/CCAS avant le 30 novembre 2024.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et prends note que toute fausse déclaration entraînera le rejet des demandes pour l'année suivante.

Fait à

le

signature du demandeur

Cadre réservé à la mairie

Reçue par le Centre Communal d'Action Sociale le :

QF :

Somme versée par le CCAS :